

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 48H/08
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2120/s.457
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue de l'Helipport / Boulevard Baudouin, 5-11.
Construction d'un immeuble de bureaux et de logements.
(Dossier traité par : S. Saoudi)

En réponse à votre lettre du 4 mai 2009 sous référence, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 27 mai 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une parcelle située dans la zone de protection des anciens établissements Blum, situés au n°40 du boulevard Baudouin et classés comme monument par arrêté du 12/03/1998. Elle porte sur la construction d'un complexe de logements (3.190 m²) et de bureaux (3.705 m²) sur l'angle actuellement libre de toute construction.

La Commission est favorable à la demande ***car le futur immeuble permettra de combler cet angle et de finaliser l'alignement des deux axes concernés tout en s'intégrant adéquatement dans le front bâti existant.*** Il offrira, par ailleurs, un pendant assez cohérent à l'immeuble situé à l'angle du boulevard et de la chaussée d'Anvers dont il rappelle un peu la silhouette.

La Commission émet, par conséquent, un avis favorable sur la demande ***tout en insistant auprès de la Ville de Bruxelles sur la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, une revalorisation des abords du futur immeuble.*** En effet, l'espace public de cette zone et notamment les abords du parc Maximilien offrent actuellement un spectacle assez médiocre. Ils devraient impérativement faire l'objet, dans la foulée du présent projet, d'un réaménagement global afin d'offrir aux futurs logements un environnement d'une meilleure qualité et de participer à la redynamisation globale du quartier.

Enfin, pour ce qui concerne l'examen de la compatibilité du projet avec les prescriptions urbanistiques en vigueur, la Commission s'en remet enfin au bon jugement des autorités communales de la ville.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.